Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260407-202604042-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 MARS 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :23
Nombre de votants : 23
Etaient présents : M. LARMENIER Michel, Mme SENTUC Véronique, M. RUBAT Jean-François, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. MALIDOR Olivier, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M GRIGNON Noël, M BELLAMY Bruno, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, M DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M THEISEN Yves, M LUNEL Roger, M ROLLET Patricia, M. THUAU Elvis, M. DAMIDE Gaëlle, M CASIMIR Cédric, Mme POILLONG Delphine, M. LAMARRE Caroline
Etaient absents excusés : 0
Pouvoirs : 0
Secrétaire de séance : M GUINNEBAULT Alain

202604-042-DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DE LOISIRS PAR LES ASSOCIATIONS AMICALE LAÏQUE ET APEL SAINT JEAN DE BOSCO

Par courriers en date du 18 novembre 2025 pour l'Amicale Laïque et du 8 janvier 2026 pour l'APEL Saint Jean de Bosco, ces deux associations ont sollicité la commune afin d'obtenir une gratuité annuelle supplémentaire de la location de la salle de loisirs.
Les associations indiquent rencontrer des difficultés financières liées à l'organisation de leurs manifestations. En effet, la fréquentation de certains événements s'est révélée inférieure aux attentes, entraînant des recettes en baisse. Dans ce contexte, le coût de location de la salle de loisirs représente une charge importante, contribuant à déséquilibrer leur budget.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le rôle essentiel de ces associations dans la vie locale, notamment en matière d'animation du territoire et de soutien aux actions éducatives, il est proposé au Conseil municipal d'examiner favorablement leur demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'**ACCORDER** aux associations l'Amicale Laïque et à l'APEL Saint Jean de Bosco une gratuité annuelle supplémentaire de la salle de loisirs sur la prochaine manifestation,
-

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)